



COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

**AVIS N° 2022-02 DU 31 MARS 2022 PORTANT CONTRIBUTION A
LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE
FERMETURE DU RESEAU DE BOUCLE LOCALE CUIVRE
D'ORANGE ORGANISEE PAR L'ARCEP**

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse a soumis à consultation publique le projet de plan de fermeture du réseau de boucle locale cuivre adressé par l'opérateur Orange le 31 janvier 2022.

La CSNP participe depuis sa création à l'automne 2021 aux réunions du comité national Qualité de service cuivre piloté par le Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques. En vue de rendre le présent avis, la Commission supérieure a auditionné des représentants du groupe Orange, de la Fédération Française des Télécommunications, du groupe Illiad-Free, de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités et de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

1. Sur le calendrier du plan de fermeture du réseau cuivre présenté par Orange

Annoncé fin 2019, ce plan a finalement été présenté par Orange fin janvier 2022 et prévoit un calendrier reposant sur la généralisation de la fibre d'ici la fin 2025 :

- une phase de transition 2020/2025

Au cours de cette phase, le groupe Orange souhaite limiter la création de nouveaux accès au réseau cuivre (fermeture commerciale anticipée à l'adresse) et procéder à des phases d'expérimentations afin d'industrialiser la démarche d'arrêt du cuivre et du réseau téléphonique commuté (RTC) en mettant en œuvre trois lots de fermeture technique (fin 2023/ fin 2024 / fin 2025).

- une phase de fermeture proprement dite 2026/2030

L'objectif de cette phase est de parvenir à l'arrêt total de la commercialisation du cuivre et d'accélérer la fermeture du réseau cuivre. Orange envisage la fermeture commerciale nationale en janvier 2026 et l'accélération de la fermeture technique par lots annuels de communes. Pour ce faire, le groupe adaptera ses services après-vente pour faciliter la migration des accès cuivre vers les solutions de substitution.

Au vu des dernières données récemment publiées par l'Arcep relatives au marché des services fixes à haut et très haut débit qui attestent une véritable dynamique des déploiements, la Commission supérieure considère que la réalisation des objectifs fixés par le plan France Très Haut Débit, préalable à la fermeture du réseau cuivre, permet d'engager le dé-commissionnement du réseau cuivre.

La Commission supérieure considère que l'existence et l'entretien de deux réseaux parallèles n'est pas économiquement viable sur le long terme mais souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics, de l'Arcep et de l'opérateur, sur l'absolue nécessité de maintenir la qualité de service du réseau cuivre pendant la totalité de la phase transitoire.

2. Sur le maintien de la qualité de service pendant l'exécution du plan de fermeture cuivre

La Commission supérieure souhaite insister sur les enjeux de qualité de service induits par la fermeture du réseau cuivre : le réseau cuivre concerne encore aujourd'hui plus de 20 millions de français et d'entreprises et plusieurs services d'urgence et services à la personne continuent d'en dépendre.

La Commission supérieure souligne en conséquence la nécessité de faire de la qualité de service du réseau cuivre une priorité d'ici son arrêt technique sauf à impacter les utilisateurs n'ayant pas d'alternatives au cuivre ou ceux ne souhaitant pas se tourner vers ces alternatives faute de tarifs d'abonnement suffisamment attractifs. Il en va de l'équité sociale et territoriale de nos concitoyens dans l'accès du service universel, et la protection des plus fragiles d'entre eux.

La Commission supérieure participe aux réunions du comité national Qualité de service cuivre piloté par le Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques. Elle note l'engagement des parties prenantes pour mettre en œuvre des solutions opérationnelles pour les usagers victimes de coupures téléphoniques mais également les difficultés pour obtenir une vue d'ensemble des dysfonctionnements et des solutions mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.

3. Sur le pilotage du plan de fermeture du réseau cuivre

La Commission supérieure estime que la fin du réseau cuivre constitue un enjeu de premier rang et partage le point de vue d'Orange sur le fait que ce chantier doit associer l'ensemble des parties prenantes : les usagers et leurs représentants, l'opérateur cuivre, l'Arcep, les pouvoirs publics nationaux, les élus locaux et les associations d'élus, les opérateurs et la Fédération Française des Télécoms (FFT), les opérateurs industriels FttH et les opérateurs commerciaux.

Les membres de la Commission supérieure appellent à la mise en place d'un plan de fermeture du réseau cuivre qui propose une solution de substitution pérenne au moment de la bascule.

A ce stade, la Commission supérieure constate que la désignation de l'opérateur Orange au titre d'opérateur de service universel a pris fin en 2021 et qu'aucun mécanisme de service universel n'a été présenté ou mis en œuvre en application du nouveau cadre réglementaire.

Elle observe d'autre part que les obligations qui étaient imposées à l'opérateur cuivre au titre de l'accès à sa boucle locale cuivre ont été allégées dans les zones fibrées jugées matures.

S'agissant du pilotage du plan de dé-commissionnement du réseau cuivre, et sans préjudice des compétences confiées à l'Arcep, les membres de la Commission supérieure considèrent qu'il est essentiel que les pouvoirs publics mettent en place des instances de pilotage permettant de garantir la bonne exécution de ce plan et de s'assurer que l'accès au service universel sera bien respecté notamment dans la phase de fermeture proprement dite.

S'agissant de la gouvernance de ce pilotage, les membres de la Commission supérieure considèrent que la création d'une instance nationale associant l'ensemble des parties prenantes à l'extinction du réseau cuivre sur le modèle des comités France Mobile et France Très Haut Débit mais également la mise en place d'instances départementales, associant représentants de l'Etat, élus et opérateurs permettraient de s'assurer que les pouvoirs publics disposent d'une véritable vue d'ensemble sur le déroulement du plan de fermeture du réseau cuivre.

Il apparaît en tout état de cause essentiel que les élus locaux puissent disposer d'un interlocuteur identifié et qualifié leur permettant d'anticiper et préparer les expérimentations et l'arrêt commercial puis technique du réseau sur leurs territoires.

4. Sur les moyens financiers et humains nécessaires à la bonne exécution du plan de fermeture du réseau cuivre

La Commission supérieure considère que les informations relatives aux moyens financiers et humains qui seront dédiés à la bonne exécution du plan de fermeture du réseau cuivre et du maintien de la qualité de service de ce même réseau pendant sa phase intermédiaire ne sont pas encore stabilisées et soulèvent de nombreuses interrogations.

Les membres de la Commission supérieure estiment qu'il est essentiel qu'un débat parlementaire soit organisé pour examiner les conditions financières et les mécanismes de financement de ce dé-commissionnement (évaluation du coût, mise en place éventuelle de compensations, valorisation économique du cuivre déposé par Orange financé par le service public universel).

La Commission supérieure note que les moyens financiers et humains devront prendre en compte la baisse constante du nombre d'abonnés sur le réseau cuivre et les coûts croissants liés à la vétusté de ce réseau.

Elle s'interroge sur le maintien des compétences dans l'entretien de ce réseau et les garanties qui seront mises en place pour s'assurer de la qualité de service des chaînes de sous-traitants.

En conclusion, les membres de la Commission supérieure appellent de leurs vœux l'organisation d'un véritable débat parlementaire sur l'ensemble de ces sujets, débat qui pourrait être organisé après les prochaines échéances électorales et auquel la Commission supérieure prendra toute sa part.